



15 octobre 2012

KBC annonce la vente proposée de ses actions propres dans le cadre du plan stratégique conclu avec la Commission européenne

KBC a annoncé la vente proposée de ses actions propres qu'elle détient au bilan et qui représentent 5,1% du total de ses actions (358 millions d'actions), par le biais d'un placement privé institutionnel dans le cadre d'une procédure de "bookbuilding" accélérée réservée aux investisseurs institutionnels. Les résultats de ce placement privé seront annoncés dès que possible.

Le plan stratégique de KBC, tel qu'il a été approuvé par la Commission européenne en novembre 2009, prévoyait la vente, dans les délais convenus, de 18,2 millions d'actions propres détenues au bilan par KBC.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation visant l'achat de valeurs mobilières dans un quelconque pays ; l'offre d'actions propres KBC ne constitue pas une offre publique en Belgique ou quelconque autre pays.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter :

Wim Allegaert, Directeur Investor Relations, KBC Groupe
Tél. : 32 2 429 40 51 - E-mail : wim.allegaert@kbc.be

Viviane Huybrecht, Directeur Communication Groupe / Porte-parole KBC Groupe
Tél. : 32 2 429 85 45 - E-mail : pressofficekbc@kbc.be

NYSE Euronext Brussels - symbole ticker : "KBC"

Avertissement

Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'achat d'actions et l'offre des actions de KBC Groupe ne constitue pas une opération par offre au public dans un quelconque pays, y compris en Belgique.

Ce communiqué n'est destiné à être distribué dans des États membres de l'Espace économique européen qu'à des personnes entrant dans le champ d'application de l'Article 2 (1) (e) de la Directive 2003/71/CE, tel qu'amendé par la Directive 2010/73/EU et, au Royaume-Uni, qu'à des investisseurs professionnels entrant dans le champ d'application de l'article 19 (5) du *Financial Services and Markets Act 2000* (Financial Promotion) Order 2005 (l' "Ordre"), des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49 (2), (a) à (d) de l'Ordre ("high net worth entities", associations sans personnalité morale, etc.) et d'autres personnes susceptibles d'en être légalement le destinataire (constituant ensemble les "personnes habilitées"). Les informations concernant l'opération qui fait l'objet du présent communiqué ne doivent pas être utilisées ou invoquées par des personnes non habilitées. Tout placement ou activité de placement auquel cette communication se réfère n'est accessible qu'aux personnes habilitées et ne sera proposé qu'aux personnes habilitées.

Le présent document ne pourra être distribué, directement ou indirectement, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud ou toutes autres juridictions où cela constituerait une violation des lois.

Les titres visés par le présent communiqué n'ont fait, ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (le "Securities Act"). Lesdits titres ne sauraient être proposés ou vendus aux États-Unis en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption d'enregistrement en vertu du Security Act. Aucune offre publique desdits titres ne sera faite aux États-Unis dans le cadre de la présente opération.

KBC Groupe SA
Av. Du Port 2 - 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht:
directeur
Communication Groupe et
Service Presse / Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service Presse
Tél. 02 429 65 01
Fax 02 429 81 60
E-mail: pressofficekbc@kbc.be

* Ce communiqué contient des informations soumises à la réglementation sur la transparence des entreprises cotées en Bourse.

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur www.kbc.com ou obtenus en envoyant un courriel à pressofficekbc@kbc.be

Suivez nous 
www.twitter.com/kbc_group